



Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

### Délibération n°12-2023-02-27

#### Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

#### Pouvoirs :

M. Raymond LEJOSNE à M. Marc DEMOLLIENS  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

#### Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

#### Etaient absents :

M. Christophe GUCHE  
M. Philippe DELBARRE  
M. Philippe DEMOLLIENS

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	46
Excusés avec pouvoir à un titulaire	3
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	0
Absents	3
Nombre de votes	49

## Délibération n°12,2023-02-27

### Objet : convention ATMO

En 2019, la CCDS a signé une convention dans le cadre du Pays Boulonnais avec l'association ATMO Hauts-de-France. Cette convention, sujet à deux avenants, se termine à la fin de l'année 2022.

Au niveau régional, ATMO Hauts-de-France, agréée par le ministère de l'Écologie, est l'association agréée est chargée de répondre aux impératifs légaux du code de l'environnement (article L.221-3 et article L.221-2) :

Il s'agit ainsi de :

- Mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires de surveillance et d'évaluation de l'Atmosphère sur le territoire d'agrément,
- Surveiller et prévoir :
  - Adapter le dispositif de mesure et de modélisation aux enjeux,
  - Inventorier les émissions de polluants dans l'air, les GES et les consommations d'énergie...
- Accompagner les acteurs dans l'action en faveur de la qualité de l'air,
- Informer et sensibiliser sur la qualité de l'air tous les publics : communiquer pour faciliter l'action,
- Contribuer et participer à l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air,
- Veiller à ce que les actions de l'association soient équitables entre les collègues et les territoires.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion sur la période 2023-2025 et les documents y afférents.

Dans ce cadre, en étant membre, il faut également désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour représenter la CCDS.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire et après avoir délibéré :**

- **Autorise le Président à signer la convention d'adhésion sur la période 2023-2025 et les documents y afférents.**
- **Désigne M. Vincent LACHERE titulaire et M. Philippe CLABAUT suppléant pour représenter la collectivité**

Fait et délibéré à Desvres, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

